

Modalités d'obtention du DNB à compter de juin 2018

Il faut un total de points au moins égal à 400 points sur 800 pour obtenir le diplôme national du Brevet.

MAITRISE DU SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES ET DE CULTURE	
<p>Les langages pour penser et communiquer 200 points</p> <p>Les méthodes et outils pour apprendre 50 points</p> <p>La formation de la personne et du citoyen 50 points</p> <p>Les systèmes naturels et les systèmes techniques 50 points</p> <p>Les représentations du monde et l'activité humaine 50 points</p>	400 points
ÉPREUVES ÉCRITES PONCTUELLES	
<p>1^{er} jour</p> <p>Partie 1 : Mathématiques : 2 heures, 100 points</p> <p>Partie 2 : Sciences (Physique-Chimie, S.V.T, Technologie) : 1 heure, 50 points</p> <p style="text-align: center;">-----</p> <p>2^e jour</p> <p>Partie 1 : Français : 3h, 100 points</p> <p>Partie 2 : Histoire Géographie et E.M.C : 2h, 50 points</p>	300 POINTS
ÉPREUVE ORALE : 100 points, durée : 15 minutes	
<p>Qui porte sur un des projets menés par le candidat pendant le cycle 4 (5^e, 4^e et 3^e) dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), ou sur un des parcours éducatifs (parcours Avenir, parcours citoyen, parcours d'éducation artistique et culturelle). Cette épreuve évalue la capacité de candidat à exposer un projet. Présentation du projet : 5 minutes</p> <p>Questions du jury : 10 minutes ⁱ</p>	100 points

Le diplôme délivré au candidat admis porte :

- La mention « **Assez bien** », quand le candidat a obtenu un total de points au moins égal à **480 sur 800**
- La mention « **Bien** », quand le candidat a obtenu un total de points au moins égal à **560 sur 800**
- La mention « **Très bien** », quand le candidat a obtenu un total de points au moins égal à **640 sur 800**